

Informations de base	
1998/0811(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Denrées alimentaires produites à partir d'OGM: mention obligatoire dans l'étiquetage Subject 3.10.09.06 Agro-génétique, OGM 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage	

Acte final	
Règlement 1998/1139 JO L 159 03.06.1998, p. 0004	Résumé